

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

20220210 005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 3 février 2022 Date d'affichage : 3 février 2022

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_23_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents: É GRILLON, J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE, D. GONÇALVES, C. MOYNIEZ, C. TIPHINEAUD, M. GRIMONT, P. QUÉRO, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :

C. QUÉRO procuration à C. BEUDIN É. BIANAY-BALCOT É. GRILLON C. TIPHINEAUD S. JUGAL T. BAYRAK P. DOUWES S. SABLITCH L. ANQUETIN

Secrétaire de séance : Jean-Bernard PAUL est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL — D.S.I.L. 2022 — TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DU GYMNASE PIERRE-POUGET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

VU la loi de finances pour 2021, précisant les projets destinés à être soutenus.

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 8 février 2022,





Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

20220210_005

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'entreprendre les travaux d'isolation thermique du gymnase Pierre-Pouget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE le soutien financier de l'État à hauteur de **427 557.13** € soit 60 % du montant hors taxe ce cette opération, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération.

DIT que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique du gymnase Pierre-POUGET est estimé à **712 595.21 € H.T.**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	RECETTES	DEPENSES
Taux de subvention	Montant H.T.	Montant H.T.
60 %	427 557.13 €	712 595.21 €
40 %	285 038.08 €	
100 %	712 595.21 €	712 595.21 €
T.V.A 20 %		142 519.04 €
TOTAL T.T.C		855 114.25 €
	subvention 60 % 40 % 100 %	Taux de subvention Montant H.T. 60 % 427 557.13 € 40 % 285 038.08 € 100 % 712 595.21 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 21 février 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le Certification exécutoire le Date d'affichage le Conseil municipal du 10 février 2022 Éric GRILLON Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.